

CONTENU	
1.- FSM UIS RETRAITES APPEL	1
2.- La diversité de la réalité des pensions sur notre planète, et le rôle des syndicats.....	3
3.- Lettre ouverte en défense d'une vie longue et digne pour les retraités	33

FSM UIS RETRAITES APPEL

27 octobre 2020

Chers collègues, chères collègues

Avec cette lettre, nous voulons exprimer la nécessité de la contribution du mouvement ouvrier dans la coordination et l'action conjointe avec le mouvement des retraités dans chaque pays.

Nous pensons que ce processus est une condition préalable pour l'unité et le renforcement du mouvement ouvrier populaire dans chaque pays et au niveau international, concernant les problèmes communs auxquels sont confrontés les travailleurs et les retraités qui même s'ils ne travaillent plus ils ne perdent pas leurs caractéristiques de classe ni leur esprit de lutte comme cela a été prouvé et confirmé là où il y a un mouvement de retraités.

L'expérience de vie confirme cette constatation là où le mouvement ouvrier-populaire-des retraités a développé cette action commune.

Le cours de la crise ou du développement capitaliste, aussi que les problèmes créés par la pandémie et les efforts des gouvernements à la demande des capitalistes pour surmonter leurs problèmes au détriment de la classe ouvrière, des retraités et de toutes les franges du peuple sans discrimination, nous montrent la voie que le mouvement de classe suit déjà, mais dont il y a encore le besoin et le devoir de renforcer aujourd'hui.

Après tout, les retraités qui sont en dehors du travail mais pas de la lutte, peuvent s'exprimer de manière militante à travers leur organisation dans les syndicats de retraités. Le mouvement des retraités (là où il existe) possède une riche expérience qui peut mobiliser les retraités et éclairer un certain nombre de questions qui renforceront la lutte du mouvement ouvrier populaire.

Il est nécessaire que toutes les forces du mouvement agissent immédiatement parce que les problèmes que nous avons devant nous à cause des politiques anti-ouvrières - anti-populaires - anti-retraités réclamées par le système d'exploitation, continueront. Et ils continueront parce que ce système n'a pas d'autre choix que de mettre en oeuvre ses politiques destructrices au détriment de toutes les franges de la population et aussi des retraités pour remplir les poches des grands groupes d'affaires capitalistes pendant les périodes des crises ou du développement capitaliste.

Appréciant l'action du mouvement des retraites là où il y a des syndicats organisés, nous appelons les syndicats ouvriers à accorder l'attention et l'assistance nécessaires dans leurs pays, à l'organisation des retraités, en tenant compte des difficultés et des problèmes qui s'y posent.

Sur cette base pour apprécier et traiter les problèmes suivants tels qu'ils apparaissent :

- Il y a des pays qui interdisent effectivement l'organisation et le fonctionnement du mouvement des retraités.
- Des pays où son action est autorisée mais où les mesures nécessaires n'ont pas été prises par nos syndicats ainsi que les initiatives correspondantes à cet effet. En effet, la formation de syndicats pour les retraités n'est pas au coeur de nos syndicats ouvriers.
- Des pays où le mouvement des retraités est organisé et a une action, mais n'a pas de contact et d'action conjointe avec le mouvement populaire ouvrier.
- Des pays où le mouvement des retraités fait partie intégrante de l'action et de l'organisation du mouvement populaire ouvrier avec de grands résultats réciproques dans l'action.

Tenant en compte ces aspects (peut-être y en a-t-il d'autres), nous estimons que la participation et l'action conjointe des retraités avec le mouvement ouvrier-populaire est nécessaire. Les vétérans du travail ne peuvent pas être mis à part de la lutte par le mouvement syndical de classe.

Sur cette base, nous reconnaissons que le mouvement syndical doit donner du poids à l'organisation et la coopération effective avec le mouvement des retraités.

C'est pour cela que nous demandons formellement à chacun des 330 syndicats membres de la FSM de désigner et d'avoir un contact direct avec l'UIS de retraités, soit à travers l'organisation des retraités de leur syndicat, soit au moins à travers une personne qui servira de contact si une structure affiliée à l'UIS de retraités n'existe pas.

Premièrement, là où il y a un mouvement de retraités, nous devons assurer une bonne coopération et l'action conjointe avec les travailleurs avec des initiatives de lutte communes, des rassemblements, une coordination et un échange d'expériences. Pour formuler des demandes communes sur des questions et des problèmes d'importance sociale et économique plus large, tels que les questions d'économie, de sécurité sociale, de santé, de repos, de logement, de maisons de retraite médicalisées, de culture, ainsi que d'autres actions qui ne soient pas à être dictées par nous à travers cette lettre.

Ce que nous voulons surtout souligner, c'est la nécessité de cette action à travers un plan de travail général. Dans chaque pays en question, ce plan peut s'enrichir en fonction de l'expérience du mouvement de classe mais aussi des possibilités qui y existent.

Là où il n'y a pas de coopération et d'action commune, le mouvement syndical pourrait aider à créer des syndicats de retraités à commencer par les syndicalistes pionniers au départ à leur retraite. Partout dans le monde, les syndicats de classe de la FSM doivent accorder une importance particulière à la participation syndicale des femmes à l'action, ainsi qu'à leur élection aux directions

et aux organes des syndicats, à la promotion et à la revendication de solutions des problèmes particuliers auxquels les femmes sont confrontées.

Chers collègues,

En célébrant cette année le 75e anniversaire de la FSM et en l'honneur de cette année de lutte, renforçons encore davantage l'UIS des retraités avec notre participation aux petites et grandes luttes quotidiennes.

Nous honorons les 75 ans de FSM en renforçant notre UIS. Nos salutations chaleureuses,

**Le président de l'UIS de des
Pensionnés et Retraités,
Dimos Koumpouris**

**Le secrétaire général de l'UIS de des
Pensionnés et Retraités
Quim Boix**

**Le secrétaire général de la FSM
George Mavr**

LA DIVERSITÉ DE LA RÉALITÉ DES PENSIONS SUR NOTRE PLANÈTE,

ET LE RÔLE DES SYNDICATS

Synthèse.-

Nous présentons ce travail collectif de l'UIS des Pensionnés, dans le processus de réflexion et de contributions de toutes les organisations de la FSM avant le 18e Congrès.

Les pensions, dans toutes leurs diversités (que nous allons analyser), sont une grande conquête de la classe ouvrière, et non celle des pensionnés, que les dirigeants du Capitalisme veulent à présent nous reprendre, pour les aider à surmonter leurs nouvelles crises systémiques et structurelles, qui surviennent comme Karl Marx nous l'a enseigné.

Notre analyse partira des premières pensions, il y a environ 200 ans, jusqu'à celles d'aujourd'hui, sur les 5 continents.

Nous allons expliquer comment les organisations syndicales ont agi et agissent dans ce domaine.

Aujourd'hui, environ 30 % des personnes qui doivent avoir le droit de vote, sont ou devraient être pensionnés (soit à peu près 20 % de la population mondiale), en particulier celles qui ont plus de 60 ans et ont mis toutes leurs forces pour la production de richesses, l'amélioration de la vie collective et le développement culturel et intellectuel.

La classe ouvrière, dans son ensemble, et à travers ses organisations, doit se saisir de cette question avec le plus grand intérêt, car le problème ne concerne pas seulement les personnes déjà pensionnées, mais touche également une grande conquête de la classe ouvrière.

C'est pourquoi nous appelons toutes les UIS de la FSM à renforcer leur intervention sur la question des pensions, tout comme nous demandons que tous les syndicats de la planète se positionnent sur la défense classiste des pensions, et dénoncent tout type de privatisations (parfois déguisées en fausses "conquêtes de la négociation collective", ce que nous combattons en tant qu'UIS).

SOMMAIRE :

Synthèse.-

Base idéologique.-

INTRODUCTION

HISTORIQUE DES PENSIONS

SITUATION ACTUELLE ET DÉTAILLÉE DES PENSIONS

Pays non soumis au FMI

Pays revenus au Capitalisme après des décennies de lutte pour le Socialisme

Pays d'Amérique du Nord et Australie

Autres pays d'Amérique (sauf Cuba la Révolutionnaire)

Pays d'Afrique

Pays d'Asie soumis au FMI

Pays de l'Europe capitaliste

Pays Arabes

RÉSUMÉ DE LA SITUATION MONDIALE décrite ci-dessus

L'ACTIVITÉ SYNDICALE D'AUJOURD'HUI SUR LA QUESTION DES PENSIONS

Historique

De nos jours

SITUATION DANS CHAQUE ZONE DE LA PLANÈTE

En Europe

En Amérique

En Afrique

En Asie

Dans les Pays Arabes

Dans les Pays retournés au Capitalisme

Dans les Pays non soumis au FMI

PROPOSITIONS

CONCLUSIONS

Notions.-

NOTE 1.-

NOTE FINALE.- Lettre Ouverte

Base idéologique.-

Cela peut sembler inutile, mais nous pensons qu'il est important de préciser, pour toute personne qui lit ce texte, que nous nous basons sur :

1. Aussi longtemps que le Capitalisme existera, la lutte des classes existera.
2. La classe ouvrière est un tout, englobant travailleurs actifs, chômeurs, indépendants (exploités par les multinationales), secteur informel, travail domestique non rémunéré et pensionnés (dans toute leur diversité, ce qui montre clairement que nous qui avons vécu de notre travail, faisons partie de la classe ouvrière jusqu'à notre mort). Bien sûr, les intellectuels, au même titre que certaines autres professions, doivent décider individuellement de la classe à laquelle ils appartiennent (et ensuite agir en cohérence avec ce choix).
3. La classe moyenne n'existe pas, elle n'est qu'une invention de la bourgeoisie pour diviser la classe ouvrière. Certains considèrent comme classe moyenne les personnes qui vivent des richesses dont elles ont héritées ou qu'elles ont accumulées, et qui n'exploitent plus personne (oubliant qu'elles étaient du côté des exploités, elles ou leurs proches, alors qu'elles engrangeaient les richesses).
4. Face à la classe ouvrière, il n'y a qu'une seule classe, la bourgeoisie, qui vit richement grâce à l'exploitation du travail de cette même classe ouvrière.
5. Les pensions sont une grande et historique conquête de la classe ouvrière, arrachées au prix de nombreuses luttes, de nombreux sacrifices, de morts, de blessés, de licenciés, d'emprisonnés, de torturés, d'exilés, de verbalisés et autres répressions menées par la classe bourgeoise.
6. Les pensions assurent, si elles sont de niveau suffisant, une existence digne pour la dernière étape de la vie.
7. Depuis 1948, les pensions sont un des Droits de l'Homme fondamentaux, comme le reconnaît l'article 25-1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. (Texte dans la note 1).
8. CONCLUSION.- **La défense des pensions publiques, de niveau suffisant** pour vivre dignement la dernière étape de la vie, et lorsqu'elle est nécessaire (en cas d'accident, de maladie, etc.), **est une tâche de plus, mais très importante, de la lutte de tout syndicat de classe.**

INTRODUCTION.-

L'UIS (Union Internationale des Syndicats) des P&R (Pensionnés et Retraités) de la FSM (Fédération Syndicale Mondiale) participera, en 2022, au 18e Congrès de la FSM.

Notre UIS fut créée lors du 16e Congrès de la FSM (Athènes, avril 2011), et s'est constituée en tant que telle à Barcelone, lors de notre Premier Congrès (février 2014).

Lors du 17e congrès de la FSM (Afrique du Sud, 2016), notre UIS a présenté son premier compte rendu d'activité au collectif qui avait décidé de son existence.

Aujourd'hui, avec presque 8 années d'existence, nous sommes à présent dans de meilleures conditions (environ 2 millions d'affiliés dans plus de 60 pays, plus une équipe de direction qui commence à fonctionner collectivement de manière régulière) et, avec l'envoi (par écrit, en 3 langues, et des mois à l'avance pour figurer dans les documents officiels du 18e Congrès) notre bilan dont on débattrà lors de ce 18e Congrès, nous pouvons maintenant proposer **une réflexion collective sur la réalité des pensions, EN TANT QUE CONQUÊTE DE LA CLASSE OUVRIÈRE.**

Les pensions, comme nous l'expliquons dans ce texte (que la direction collective de notre UIS a approuvé), sont une grande conquête de la classe ouvrière (nous en expliquerons l'histoire en détail), qui se généralisa lorsque la Révolution russe triompha et que Lénine signa la première loi universalisant le droit à une existence digne pour tous (pour les hommes à 60 ans, les femmes à 55 ans, y compris les femmes au foyer et autres aides domestiques, et tous les paysans) pour la dernière étape de leur vie.

Aujourd'hui, le FMI (Fonds Monétaire International) et autres groupes à la tête du Capitalisme mondial, y compris les gouvernements non socialistes et l'Entreprise privée, tentent de récupérer de l'argent auprès des Fonds Publics de pensions afin de surmonter leurs crises, et ont, pour ce faire, lancé une campagne mondiale pour les privatiser à court et moyen terme.

Nous développerons ce qui est dit au paragraphe précédent dans le document que notre Comité Technique et de Recherche est en train d'élaborer.

La FSM, dans son ensemble, doit prendre la défense de cette grande conquête de la classe ouvrière. Seuls les syndicats jaunes, réformistes, sociaux-démocrates et de conciliation de classe défendent et gèrent (en tant qu'administrateurs des fonds financiers) les retraites privées (y compris celles, déguisées en victoire ouvrière, que le patronat concède lors d'une négociation collective).

Défendre les pensions publiques n'est pas uniquement le devoir des personnes déjà pensionnées ou retraitées, mais il est aussi celui de l'ensemble de la classe ouvrière (même s'il est parfois difficile d'en prendre conscience). En réalité, les réductions du droit à une pension publique, permettant une vie digne, planifiées et promues par le FMI (s'appuyant en cela sur les gouvernements et l'UE) affecteront les futurs retraités, aujourd'hui travailleurs actifs.

L'UIS des P&R, aux côtés de tous les syndicats affiliés à la FSM, doit faire en sorte que, dès le premier jour de sa vie active, chaque travailleur soit conscient qu'il lui appartient de défendre son droit (et

le droit en général) à une pension permettant une vie digne.

Notre UIS, dont la devise, approuvée lors de nos Congrès, s'intitule "UNE VIE LONGUE ET DIGNE POUR LES RETRAITÉS", **qualifie de "digne" une vie pour laquelle sont garantis:** 1) un logement habitable; 2) l'eau potable, le chauffage et la climatisation au domicile; 3) une alimentation locale, saine et suffisante; 4) des services de santé, d'éducation, de culture, de loisirs et de transports de proximité, publics, gratuits et de qualité.

De plus, nous avons demandé auprès de l'OIT et à maintes reprises (lors de 6 conférences annuelles consécutives, et bien qu'aucun des dirigeants des gouvernements capitalistes ou des chefs d'entreprise présents ne l'ait écouté, ni n'en ait pris note) que, dans les pays capitalistes, ce soit l'état qui paie les cotisations de Sécurité Sociale des chômeurs (ils sont au chômage de par la faute de ceux qui organisent l'économie, et non de par la leur). C'est le seul moyen pour ces personnes de percevoir la pension qu'elles méritent quand ils y seront éligibles. **Nous devons veiller à ce que cette revendication soit reprise par tous les syndicats de classe.**

HISTORIQUE DES PENSIONS

Nous pensons qu'il est utile de faire un bref résumé qui nous permette de comprendre cette réalité, aujourd'hui en ce début de XXI^e siècle. C'est une réalité relativement récente dans l'histoire de l'Humanité, et les changements constants qu'elle connaît témoignent de la réalité de la lutte des classes.

Au préalable, il faut savoir, que notre UIS a mis en place un Comité Technique et de Recherche, mais nous n'avons pas les moyens dont dispose notre ennemi de classe (pour lui, c'est nous, les exploités, qui payons l'équipe chargée d'études mais il reste le seul à pouvoir en utiliser les résultats, pour ses propres intérêts d'exploiteur, autant dire que nous n'avons pas été autorisés à les consulter ou à les utiliser). C'est pourquoi nous demandons aux syndicats de classe de nous envoyer toutes les d'informations en leur possession (relatives à la réalité légale des pensions, pays par pays) afin qu'au niveau de notre UIS, nous disposions au plus tôt, des données des pays la planète entière, dont nous avons besoin.

Nous ne disposons pas non plus de l'équipe de professionnels et de spécialistes qui pourraient exploiter pleinement ces informations. C'est pourquoi nous demandons à nouveau à être mis en contact avec des personnes de professions diverses qui, dans une perspective de lutte des classes, peuvent tirer des conclusions des données que nous collectons.

À partir de cette réalité, nous affirmons que les pensions de retraite (qui, comme nous l'avons souligné à la fin du chapitre "Idées", ne sont pas les seules pensions nécessaires et existantes), ont commencé à apparaître il y a environ 200 ans, au début du XIX^e siècle, en Amérique, selon les données documentées dont nous disposons.

Le premier pensionné, par retraite, dont existe une trace écrite (alors ce premier pensionné n'avait

pas atteint l'âge de 50 ans), fut Simón Bolívar, ancien président de "La Grande-Colombie" (qui réunissait tous les pays qui s'étaient libérés de la Colonisation espagnole, correspondant à peu près à ce que sont aujourd'hui : la Colombie, le Venezuela, le Pérou, l'Equateur et la Bolivie).

C'est facile à expliquer. La première loi que "La Grande-Colombie" adopta, fut le droit à un salaire pour tous les militaires qui avaient combattu la Métropole, et qui, en raison de l'âge ou des blessures, ne pouvaient plus rester dans l'armée de manière active. Bolívar lui-même (décédé en 1830 à l'âge de 47 ans) fut le premier à en bénéficier.

Un autre grand pas en avant, mais beaucoup plus important encore, fut franchi par la Russie Socialiste lorsque Lénine signa la Première Loi qui généralisait le droit à la retraite pour tous, quelle que soit sa profession, y compris (déjà en 1917) les paysans et les personnes n'accomplissant qu'un travail domestique.

Entre ces deux dates, il y eut des pensionnés en Argentine (pionnière en la matière) et dans d'autres pays. C'était toujours un droit lié au temps où le salarié cessait son activité en tant que fonctionnaire de l'État (les fonctionnaires furent donc les premiers pensionnés).

Il est facile de comprendre pourquoi les fonctionnaires furent les premiers pensionnés ; étant donné qu'ils travaillaient pour l'État, ils étaient les mieux à même d'influer sur la législation présente ou future, et cherchaient à s'assurer une vieillesse digne.

Nous disposons également de données sur les premières pensions en Europe (données, le 30-7-21, lors de la 65e vidéoconférence de La Voz de las Plataformas, COESPE de Lugo : <https://youtu.be/swiXbPgbbpQ>, par Miren Etxezarreta, professeur émérite d'économie à l'Université autonome de Barcelone) : 1) en Espagne, en 1. 896, en Guipuzcoa (Pays basque) et à Barcelone (Catalogne), les régions les plus industrialisées de la péninsule ibérique à l'époque, il existait des pensions à caractère individuel (en toute logique volontaires) ; et 2) en 1898, en Prusse, puis en Allemagne, où le dictateur Bismarck, craignant la montée de la social-démocratie, a tenté de la freiner en accordant des pensions initiales.

Évidemment, **aucune de ces premières et avant-gardistes pensions n'étaient des pensions privées, comme les banques l'encouragent aujourd'hui.** C'était l'État qui versait le montant des pensions, sur la base d'un système de collecte de fonds validé dans chaque pays. Dans ce texte, nous n'entrerons pas dans les détails sur les très nombreuses différences existant entre les pays dans la façon dont ces fonds sont collectés (ils sont le résultat de différents processus de la lutte des classes). Une autre expérience importante, à ne pas oublier, est celle des Athénées Ouvrières ou Populaires, qu'impulsa l'anarchisme, et qui donnèrent lieu à d'importantes expériences de solidarité ouvrière. Diverses caisses de solidarité se créèrent, dont les Caisses de Solidarité (pour payer les salaires en temps de grève et les premières pensions de vieillesse). À notre avis, ces fonds ne peuvent être qualifiés d'individuels ou par capitalisation. Ces Fonds alimentés par les travailleurs, proches de l'expérience de l'URSS, ont grandement contribué à l'élaboration des propositions de Pensions Publiques telles que celles qui se sont répandues en Europe à partir de la fin de la Seconde Guerre

Mondiale, grâce à la lutte des syndicats affiliés à la FSM.

Au milieu du siècle dernier, avec la victoire des antifascistes (c'est-à-dire les Fronts populaires et les gauches véritables - puisqu'à l'époque seuls les anticapitalistes étaient de gauche), la lutte syndicale de classe s'accroît. La FSM (Fédération Syndicale Mondiale) naît (1945) et les droits du travail qu'aujourd'hui le capitalisme tente de nous enlever sont conquis : réduction du temps de travail, droit à une éducation et à des soins de santé publics gratuits et de qualité, droit aux vacances et droit à la retraite, pour ne citer que les principaux.

Les pensions gagnées à cette époque étaient également TOUTES des pensions publiques, financées à la fois par le Budget de l'État et les cotisations patronales et salariales.

En 1949, la social-démocratie (fidèle alliée de toujours des capitalistes) fait éclater la FSM (alors que celle-ci n'a que 5 ans d'existence) et commence à financer le syndicalisme jaune (collaboration de classe, pacte social, réformiste, jaune, vendu au patronat en échange d'avantages pour ses dirigeants). C'est ainsi que naît la CIOSL, c'est-à-dire la Confédération Internationale des Organisations Syndicales Libres, qui n'étaient en rien de rien "libres", puisqu'obéissant (comme aujourd'hui) à ce que leur demandaient et ordonnaient ceux qui les finançaient.

Cette CIOSL est celle qui, dans les années 70, au siècle dernier, convint, avec le génocidaire et fasciste Pinochet, de la privatisation des pensions au Chili, promettant aux travailleurs (toujours les mêmes fausses promesses des pro-capitalistes, parmi lesquels il faut inclure les dirigeants des syndicats qui trahissent la classe ouvrière) que, grâce à la privatisation, le versement initial de la pension serait de 100% du dernier salaire, et non de 70% comme c'était le cas au Chili avant leur privatisation.

En réalité, près de 50 ans plus tard, la grande tromperie est prouvée au Chili, et les retraités de ce pays ne perçoivent, (par l'intermédiaire des AFP, Administrateurs des Fonds de Pension, CRÉÉS PAR Pinochet et la traîtresse CIOSL), comme pension principale que seulement 35% de leur dernier salaire.

Comme le syndicalisme de classe ne s'est pas montré suffisamment fort, les exploiters capitalistes ont répété ce procédé de tromperie, avec l'aide du syndicalisme jaune.

Nous allons en donner un exemple relativement récent (élément essentiel, additionné d'hypocrisie, pour tenter de préserver l'image du Capitalisme comme stade démocratique de la société, alors qu'en réalité il s'agit de la dictature du capital), qui s'est produit dans l'état espagnol (actuellement c'est au Mexique qu'ils réessaient), exemple très éclairant en soi, et que nous devons expliquer à toute la classe ouvrière (espagnole, européenne et mondiale), de sorte qu'elle cesse de se laisser bernier.

Je fais référence au Pacte Social, au début des années 90 du siècle dernier, conclu entre les CCOO, l'UGT et la direction de la multinationale Telefónica-Movistar. Il fallut organiser 3 référendums avant

de pouvoir privatiser cette retraite complémentaire que les travailleurs, lors de précédents accords, avaient gagnée grâce à la lutte syndicale classiste. La loi espagnole de l'époque exigeait qu'une majorité des personnes concernées acceptent leur transfert vers des pensions privées pour pouvoir privatiser la partie complémentaire. Lors des 2 premiers référendums, les CCOO, l'UGT et l'entreprise échouèrent face au syndicat AST, Alternative Syndicale des Travailleurs (syndicat affilié à la FSM, qui aujourd'hui s'est agrandi en intégrant 3 autres syndicats également affiliés à la FSM. C'est désormais l'ASC, Alternative Syndicale de Classe).

Pour le troisième référendum et pour l'emporter, l'entreprise laissa le choix à chaque salarié de passer ou non aux pensions privées, afin que celles-ci puisse être légalisées.

Aujourd'hui, presque 30 ans plus tard, il est prouvé que les patrons, les CCOO et UGT, syndicats subordonnés à la CIOSL (devenue CSI), ont largement menti, en effet les salariés ayant refusé ce passage aux pensions privées (malgré les promesses répétées de pensions tellement meilleures et de montant plus élevé) perçoivent déjà nettement plus (à emploi et nombre d'années cotisées égal) que ceux qui ont opté pour les fonds privés complémentaires.

En outre, les salariés passés sous ce régime ont subi une augmentation de leur taux de cotisation (d'un peu plus de 2 %) et ce chaque mois, pendant des dizaines d'années (sur 14 salaires annuels), pour l'enrichissement du fonds privé.

Où est passé l'argent ? Impossible de le cacher, les comptes publics du Fonds Privé montrent que, pendant presque 30 ans, l'entreprise a gagné (au prétexte de frais de gestion) plus de 100 millions d'euros, et les syndicats jaunes, CCOO et UGT, 25 millions d'euros supplémentaires. Tout cet argent volé aux travailleurs, pour que le Conseil d'Administration du Fonds Privé assure soi-disant une gestion de qualité. VOLEURS! Tous traîtres à la classe ouvrière, aussi bien l'entreprise que les syndicats.

En bref, les pensions privées seront toujours un business pour ceux qui les gèrent, et un véritable vol pour les travailleurs. C'est cela, le Capitalisme.

C'est pourquoi notre UIS, à l'instar de l'ensemble de la FSM, est opposée à tout modèle de pensions privées, qu'elles soient individuelles (dites par capitalisation) ou collectives (avec des variantes, également par capitalisation, soutenues par le patronat dans les conventions collectives, appelées parfois " sac à dos autrichien " car appliquées pour la première fois dans ce pays).

Aucun syndicat, digne de ce nom et sur des positions classistes, n'acceptera de signer un seul accord où l'argent des travailleurs est utilisé pour nourrir des Fonds Privés de pensions.

Tel est en résumé la réalité des pensions, de leur création jusqu'à aujourd'hui.

Il faut noter ce fait récent datant du XXI^e siècle : l'effondrement généralisé des fonds de capitalisation privés, à travers le monde, et qui s'est confirmé en 2010, ne parvenant pas à dégager un minimum de rendement pour ceux qui y avaient investi (en Espagne par exemple, sur les 320 fonds privés, seuls 6 ont réalisé des bénéfices, une trentaine a maintenu la valeur de l'argent

apporté, et près de 300 ont infligé des pertes à ceux qui avaient fait confiance aux banques et leurs mensonges).

Enfin, d'après Wikipédia :

<<Dans de nombreux pays d'Amérique latine, les pressions économiques exercées par le Fonds Monétaire International ont poussé à la mise en place de fonds de pensions privés qui ne se substituent pas aux systèmes publics, car seuls en bénéficient les citoyens ayant une certaine capacité d'épargne pour pouvoir y accéder. De plus, ces fonds étant soumis aux aléas du marché boursier, il est possible de réaliser des gains à long terme, ou à l'inverse, connaître des pertes importantes à même de faire basculer, au moment de la retraite, des millions de personnes dans la pauvreté, et ce d'autant plus que la couverture sociale ne s'est pas améliorée, leur mise en œuvre peut donc être considérée comme un échec.

C'est ce qu'annonçait, dès 2004, le rapport de la Banque Mondiale "Tenir la promesse de la sécurité du revenu de vieillesse en Amérique latine ", qui, suite aux résultats faussement gagnants du système mis en place au Chili, mettait en garde contre l'échec de la réforme des retraites voulue par le Fonds Monétaire International (FMI), pour l'ensemble de l'Amérique latine au cours des années 90.>>

SITUATION ACTUELLE DÉTAILLÉE DES PENSIONS.-

Laissons de côté (elles méritent une étude à part entière) les pensions faisant suite aux accidents du travail, à la maladie ou autres causes. Leur diversité allongerait considérablement ce texte, bien qu'au fond elles témoignent des mêmes affrontements et luttes de classes qui ont contribué à la défense des pensions de retraite.

1. Selon l'OIT, 90 % de la population active des pays à faible revenu travaillent dans le secteur informel et n'ont donc droit à aucun service social, médical ou de retraite. Ce sont les femmes et pour la plupart d'entre elles, des femmes âgées, qui en constituent la majeure partie, 70% si l'on inclut le travail domestique non rémunéré. Dans les pays à revenu intermédiaire, le travail informel occupe 66 % de la population.

.Les gouvernements, les syndicats et les organisations de retraités et de pensionnés, comme leur nom l'indique, ne les considèrent pas comme une priorité de leur lutte.

<https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action?id=55496>

2. Les modèles mis en œuvre se sont avérés désastreux pour nombre de travailleurs et travailleuses cotisants, qui avaient acquis des droits grâce aux luttes ouvrières (beaucoup moins pour les femmes, pour les raisons mentionnées ci-dessus). Les Administrateurs de Fonds de Pension (AFP), par exemple, ont commencé à fonctionner au Chili en 1981, les fonds de pension publics furent alors transférés à des institutions financières et les AFP prirent en charge la gestion des fonds en échange du paiement de frais d'administration. Entre 1981 et 2018, 30 pays ont ainsi privatisé totalement ou partiellement leurs pensions obligatoires de sécurité sociale publiques, avec la promesse que les investissements financiers augmenteraient les fonds et qu'une meilleure gestion privée assurerait leur sécurité. Il en est résulté une

- baisse du taux de rendement et de couverture de la population, appauvrissant un pourcentage important de personnes âgées dont particulièrement les femmes.
3. Après la crise de 2008, la dette et le déficit budgétaire ont exigé une recapitalisation de l'État. C'est la raison pour laquelle les réformes ont été relancées. Le coût de l'administration (avec lesquels les AFP s'étaient engraisés) et le montant élevé de la transition (payé par l'État) ont non seulement réduit considérablement les fonds à redistribuer, laissant des taux de rendement misérables, incapables de couvrir le panier de base, mais aussi, et surtout, ont affecté les fonds de l'état, déjà fortement mis à mal par la crise. Les nationalisations pour réduire la dette et recapitaliser l'État ont commencé. En 2018, dix-huit des pays qui avaient adopté le modèle AFP avaient à nouveau réformé leur système de retraite revenant totalement ou partiellement sur les privatisations.
 4. Le modèle de l'OIT, du FMI et de la BM est mixte : une tranche de base publique obligatoire (variant entre le sac à dos autrichien, le PePP, les comptes notionnels, etc.) avec un âge de départ en retraite élevé, un calcul effectué sur une longue période (tendant vers une vie professionnelle complète) et une revalorisation déterminée par diverses modalités ; et le reste est volontaire et d'ordre privé. Modèle que défendent ces réformes sous le prétexte fallacieux qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura pas assez d'argent pour payer les pensions de tous les bénéficiaires de plus en plus nombreux en raison de l'allongement de la durée de vie et du Baby-Boom.
 - Dans les pays développés, il s'agit d'imposer ce modèle sous ce faux prétexte et sa mise en œuvre détruira des droits conquis il y a plus d'un siècle. Pour cette raison, il existe un grand mouvement de protestation des pensionnés et retraités, regroupés en plates-formes et/ou syndicats, qui comptent parmi leurs revendications la suppression des inégalités entre hommes et femmes.
 - Dans les pays en développement fortement endettés, le même modèle est "vendu" comme une amélioration du fait que les fonds sont gérés publiquement. Là, il s'agit de garder les yeux bien ouverts car, selon l'OIT, après le renversement, certains pays ont utilisé une bonne partie des fonds de pension publics nouvellement récupérés pour rembourser une dette appelée à tort publique, puisqu'elle provient du sauvetage (via le FMI) d'entreprises privées. Ce sauvetage implique que le gouvernement prenne en charge ces dettes privées, les convertisse en dettes publiques, puis les rembourse avec les fonds qu'il gère.
 - Dans certains pays, 80 % des fonds de pension nationalisés après le renversement ont servi à rembourser une partie de cette dette ignominieuse et une autre partie a contribué à l'amélioration des pensions du secteur militaire. Il reste peu de choses pour la "distribution" annoncée,

dont la plus petite partie va aux femmes âgées qui subissent un double manque à gagner alors qu'elles ont droit à une pension. Il reste peu de choses pour la "redistribution" tant annoncée, dont la plus petite part revient aux femmes âgées qui subissent un double écart de pension, quand encore elles ont droit à une pension. La plupart des femmes âgées vivent dans la plus grande précarité, survivant grâce au travail informel qu'elles sont obligées de faire pour joindre les deux bouts. Dans la plupart de ces pays, il n'existe pour elles ni âge de retraite, ni droit à une pension. Dans d'autres, elles ont droit à une allocation, mais bien insuffisante pour leur permettre d'abandonner le secteur informel et pouvoir enfin se reposer.

- Dans les pays pauvres, la couverture est inexistante. (SPM, 4 oct)

À partir de ce qui précède, on comprendra la situation réelle actuelle des pensions dans les 5 Continents.

Pays non soumis au FMI.-

Nous parlons ici de Cuba, de la Chine, du Vietnam, de la République Populaire Démocratique de Corée, et du Laos.

Dans tous ces pays, les retraités se voient garantir, par l'État et dans la loi (l'état socialiste a pour objectif principal, contrairement à l'état capitaliste, l'amélioration de la qualité de vie de tous), les minimums vitaux que nous avons détaillés plus tôt, assurance d'une VIE DIGNE.

Pour notre ennemi de classe, qui a toujours dénigré les conquêtes du socialisme (les niant, ou les dénaturant par toutes sortes de mensonges), ces conquêtes de la classe ouvrière, dans ces pays, ne seraient pas suffisantes puisque que les retraités n'ont pas l'argent pour aller faire du tourisme dans des pays à l'autre bout de la planète. En réalité, les retraités de ces pays font du tourisme chez eux. Personne ne verra dans ces pays (comme on le voit tous les jours dans les pays capitalistes) un retraité fouiller dans les poubelles pour se nourrir, renoncer aux médicaments ou aux soins médicaux (gratuits avec le Socialisme, et payants dans la plupart des cas avec le Capitalisme) afin de pouvoir acheter à manger. Vous ne verrez pas non plus de retraité privé d'électricité, de gaz ou de téléphone ou expulsé de son logement en raison de dettes contractées auprès de sa banque ou de son propriétaire.

Pays revenus au Capitalisme après des décennies de lutte pour le Socialisme.-

Il y a environ 30 ans, une trentaine de pays ont effectué un grand retour en arrière dans leur histoire en abandonnant la gestion socialiste de l'économie et en revenant à un Capitalisme dépassé, (ceci favorisé par des dirigeants politiques félons qui se sont laissé acheter par les capitalistes).

Leurs habitants ont maintenant, presque à 100%, réalisé que pendant leur cheminement vers le

Socialisme et le Communisme, les retraités voyaient leurs besoins essentiels assurés et couverts.

Aujourd'hui, les retraités de ces pays s'organisent à nouveau (notre UIS les aide en cela) pour exiger le rétablissement des droits dont ils avaient bénéficié durant des décennies.

Nous sommes convaincus que, tôt ou tard, ils retrouveront les droits fondamentaux que le Socialisme garantissait et que le Capitalisme leur a volés.

Pays d'Amérique du Nord et Australie.-

Dans ces pays, les personnes qui ont pu travailler comme salariés, avec des contrats légaux (ce qui est loin de représenter 100% de la classe ouvrière concernée), partent en retraite avec 3 types de revenus :

- 1) Une pension publique de base, qui ne permet pas de vivre dignement.
- 2) Une pension complémentaire, issue de conventions (principalement dans les grandes entreprises), qui, si elle existe, permet de vivre très modestement. Certains de ces Fonds de Pensions Privés, issus de la négociation collective, ont fait faillite. Par exemple, les chauffeurs routiers sont passés (suite à la faillite de "leur" Caisse Complémentaire) d'une vie correcte à la nécessité de collecter et revendre les canettes vides.
- 3) Les pensions individuelles par capitalisation ne sont accessibles qu'aux personnes qui, lorsqu'elles travaillaient, gagnaient suffisamment pour pouvoir épargner et reverser chaque mois à leur banque, une fraction de leur revenu. Une grande partie de ces fonds a également fait faillite, et d'autres (les plus nombreux) enregistrent des pertes au lieu de gains.

Autres pays d'Amérique (sauf Cuba la Révolutionnaire).-

Ils furent les premiers au monde à disposer de lois donnant droit à une retraite avec des pensions payées par l'état.

Normal, car ce sont leurs fonctionnaires, en particulier l'armée, qui ont rendu possible et sûre l'indépendance vis-à-vis des métropoles (européennes), et leur influence sur les gouvernements respectifs leur a permis de faire passer des lois favorables à la retraite.

Nous avons cité précédemment Simón Bolivar comme ayant été le premier retraité, dans l'histoire de l'humanité, à bénéficier d'une pension publique, citons également l'Argentine comme étant le premier pays à avoir disposé de lois favorables à cet égard (début du XXe siècle).

Cette heureuse réalité, qui ne concernait que les fonctionnaires, s'étendit, au milieu du XXe siècle, à toute la classe ouvrière (sans pour autant toucher : ni les paysans, ni le si mal nommé "travail

informel", ni les indépendants, ni le travail domestique, alors qu'en URSS ces groupes avaient droit à une pension dès de l'âge de la retraite).

Ensuite, "merci" au syndicalisme de soumission, vendu au patronat, celui de la CIOSL (aujourd'hui CSI), pour la privatisation des Fonds Publics de Pensions (au Chili pour commencer, comme nous l'avons expliqué plus haut). Les AFP (Administrations des Fonds de Pensions) se sont répandues conduisant les retraités à la pauvreté (pas seulement au Chili), tout en enrichissant les dirigeants du syndicalisme réformiste qui rejette la lutte des classes.

Aujourd'hui, dans toute l'Amérique, la bataille est presque la même que sur le reste de la planète : luttes pour le maintien des acquis en matière de pensions publiques, luttes pour le maintien du pouvoir d'achat des retraités, et demande d'annulation de l'existence des pensions privées (tout cela face aux pressions qu'exerce le FMI en plus de celles qu'exercent les gouvernements de chaque pays).

Il convient d'ajouter à ce qui précède que dans la plupart des pays d'Amérique, y compris les États-Unis, il existe encore un pourcentage élevé de travailleurs appelés à tort "indépendants" (travail informel, travail au noir, travail non réglementé et non contrôlé, etc.) qu'aucune législation ne protège et qui par conséquent (si on ne change pas cette situation par la lutte) ne recevront aucune pension. Ces personnes seront contraintes de survivre grâce au soutien de leur famille, quand en raison de leur âge ou de leur état de santé, elles ne seront plus en mesure de travailler.

Un exemple : la Colombie

Selon une publication du quotidien colombien El Tiempo, le 20 octobre 2021, 4,1 millions de personnes dans le monde sont toujours sans protection. Avec un taux de pauvreté élevé. D'après le rapport de l'OIT, seulement 47 % de la population mondiale bénéficient d'une couverture de sécurité sociale (sans compter les soins de santé et les prestations pour maladie), 53 % n'en bénéficient d'aucune.

Dans cette même publication, les chiffres de l'OIT montrent que seulement 52% de la population a bénéficié de prestations sociales en 2020, soit un peu plus de la moitié. Les autres 47%, soit 23 millions de personnes, n'ont eu accès à aucune.

"Le pourcentage de Colombiens percevant une prestation sociale a augmenté, particulièrement depuis la mise en place d'aides pendant la pandémie, avant cette période, il n'était que de 30 % ". Il ne s'agit pas nécessairement de sommes versées en espèces, mais ce peut être l'accès à l'université publique. (Deidnet Castellanos, Conférence 4 oct du Comité Mondial du Secrétariat Présidentiel de l'UIS des P&R de la FSM,)."

La Colombie a rejoint l'OCDE, impliquant la fin des pensions publiques, ce qui nous fait penser que l'État ne peut prétendre que les personnes de 70 ou 75 ans atteindront les 20 \$ par personne âgée, car cela les obligerait à travailler jusqu'à ces âges-là, sans avoir droit à une sécurité sociale de la part de l'État puisqu'il n'y en a pas, il n'existe qu'un système d'assistance. La couverture ne concerne pas

plus d'un million de personnes d'un certain niveau économique. La Colombie compte 52 millions d'habitants, c'est-à-dire que 11 % d'entre eux ont plus de 60 ans, dont un million ou plus sont des retraités de l'État. Le reste des personnes âgées ne bénéficie d'aucune assistance (Deidnet Castellanos, Conférence 4 oct du Comité Mondial du Secrétariat Présidentiel de l'UIS des P&R de la FSM).

Autre exemple : le Honduras

Ce qui se passe au Honduras avec les personnes âgées est précisément le produit de la situation et de la souffrance de la population hondurienne en général; nous sommes neuf millions et demi d'habitants, dont 70 % vivent dans la pauvreté et 45 % dans l'extrême pauvreté. Cela nous montre quelles sont, dans ce contexte, les conditions de vie des jeunes, des enfants et des personnes âgées. De plus, une étude réalisée par la camarade gérontologue de l'Institut National de Prévoyance des employés de l'Université fait état de la maltraitance infligée aux personnes âgées.

Cet institut compte mille sept cent soixante-huit affiliés adultes, personnes âgées, hommes et femmes pour la plupart.

Nous avons bien un Code Pénal qui sanctionne ceux qui violent les droits des femmes et surtout ceux qui violent physiquement leurs partenaires, leurs filles. Malheureusement, on a déjà signalé cette année, et rien que pour cette année, environ soixante-quatre mille femmes tuées, féminicides devrait-on dire, et qu'à peine 5% de ces 100% ont été sanctionnés. En réalité, cette impunité affecte très directement les femmes en général!

Je parle maintenant des femmes en général, des femmes qui travaillent. Il existe également une loi sur l'égalité des chances, adoptée en 2007. C'est précisément avec un gouvernement progressiste mis en place à l'époque pour faire respecter les conventions de l'OIT, comme par exemple la Convention 87 "à travail égal, salaire égal". Ce n'est pas vraiment le cas dans la pratique. Ici aussi au Honduras, l'État a ratifié la convention des Nations Unies.

Le Honduras a également ratifié un certain nombre de conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Par exemple, la Convention n°100 qui concerne l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale. Cette convention bien que ratifiée n'est pas pour autant respectée ; la convention n°111 portant sur la discrimination dans l'emploi et la profession n'est pas non plus respectée par les entreprises, qui préfèrent embaucher davantage les hommes que les femmes. Et cette convention est donc très claire, car elle interdit la discrimination et promeut l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans exclusions ni préférences fondées sur divers motifs, dont le sexe, la race, etc. Le Honduras a ratifié la Convention n°156, qui encourage également l'égalité de traitement des travailleurs ayant des responsabilités familiales. Et pourtant, l'homme ne s'acquitte jamais de sa responsabilité familiale. Non, il travaille toujours, il est toujours à l'extérieur. Et c'est la femme qui reste à la maison. C'est elle qui s'occupe des enfants, prépare les repas, attend son mari en les lui tenant prêts par trois fois, fait la lessive, le repassage, fait ceci puis cela. Dans la convention n°103,

qui est la protection de la maternité, la convention n°183 concerne également la maternité. Les conventions n°103 et 183 sont relatives à la protection de la maternité. Et là aussi réside un véritable problème pour les femmes, alors que le Code du Travail prévoit un arrêt 2 mois avant l'accouchement, la femme travaille un mois de plus afin de gagner un petit peu plus et ceci par nécessité bien sûr. Et le patron l'y autorise. Pour le bien de la santé des femmes, l'employeur ne devrait pas le permettre. Et c'est donc dans ce sens que ces accords sont totalement violés. Il en va de même pour le travail de nuit des femmes. Il y a des femmes qui travaillent par postes comme les hommes. Et c'est censé être interdit. Et donc, tout cela se fait vraiment au détriment des avantages sociaux.

La situation est plutôt difficile. Il existe de faux projets, dans lesquels ont été investis beaucoup de dollars, qui ne sont jamais réalisés, par exemple des hôpitaux où sont apparus des bric à brac qui ne servent à rien, et qui ne fonctionnent pas selon les instituts de prévoyance sociale.

Je pourrais continuer à parler, mais il vaut mieux en rester là, car la situation est assez difficile, cependant cela ne signifie pas que nous ne puissions rien faire, et de fait, nous avons organisé, l'année dernière et cette année encore, des mobilisations en opposition à ces décrets préjudiciables aux retraités. (Leonor Meza, 4 oct., conférence ouverte du Comité Mondial du SPM de l'UIS des P&R)

Pays d'Afrique.-

La situation est semblable à celle en Amérique, mais avec beaucoup de retard dans l'application du maigre droit à une pension.

Les conquêtes en matière de pensions, qui en Amérique eurent lieu au début du 20e siècle, en Afrique (à quelques exceptions près) intervinrent dans le milieu du même siècle, presque en même temps que les luttes pour l'indépendance vis-à-vis des métropoles européennes.

Ainsi, en Afrique, la victoire en Europe contre le nazisme et le début du processus de décolonisation (qui fut davantage militaire qu'économique) ont permis de pouvoir appliquer les propositions syndicales de la FSM (récemment créée en 1945) et de se doter de lois sur les retraites plutôt correctes, mais uniquement et presque exclusivement pour les travailleurs du secteur public et des grandes entreprises (celles dans lesquelles une activité syndicale s'était développée).

La situation africaine fut fortement influencée par les syndicats de classe des métropoles respectives, qui contribuèrent à organiser la lutte syndicale classiste dans leurs colonies africaines respectives.

Les syndicats jaunes, vendus au patronat, (à la CIOSL d'abord et à la CES-CSI maintenant), ont agi à l'inverse et ne se sont pas cachés de soutenir la colonisation de presque tout le continent africain. Ces syndicats, déjà en 1945, au Premier Congrès de la FSM, ont voté contre la Résolution du Congrès condamnant les colonisations. Puis, en 1949, ces mêmes syndicats jaunes, réformistes, de pacte social, qui nient la lutte des classes, se sont opposés, lors du Deuxième Congrès de la FSM (avant de la faire éclater et de la quitter), à la résolution du congrès condamnant la création récente

(également en 1949) de l'OTAN en tant que machine militaire destinée à soutenir les génocides et le pillage des richesses naturelles de l'Afrique et d'autres continents.

En Afrique, aujourd'hui, les retraités s'organisent. L'UIS des Pensionnés de la FSM y contribue, même si elle ne trouve pas toujours le soutien suffisant des syndicats de classe de ce grand continent, focalisés sur les conditions de travail difficiles et la lutte quotidienne pour la survie des salariés et de leurs familles.

Une prise de conscience accrue de l'importance d'aider les retraités à s'organiser fait encore défaut.

Les problèmes, graves et quotidiens, que rencontre la classe ouvrière active en Afrique, font que la priorité pour l'action syndicale est la défense des droits des actifs.

De plus, la législation de bon nombre de pays ne favorise pas, voire empêche, les pensionnés de créer des syndicats ou des organisations pour défendre leurs droits. Un exemple de ces limitations du droit à s'organiser est l'Algérie, ce que nous avons déjà dénoncé au niveau international.

Ces limitations inacceptables dans la législation de nombreux pays, notre UIS, avec la FSM, les a dénoncées à l'OIT, toutefois cet organisme international n'a réagi (comme toujours) que par de belles paroles, mais sans aucune action.

L'Afrique connaît d'importantes interventions (qui se multiplient dans certains pays) de l'OTAN, en vue de protéger les multinationales venues pour voler les matières premières. Les cas de la Libye, de la Somalie, de l'Éthiopie, du Mali et des régions concernées de la République Démocratique du Congo, du Burkina Faso, du Soudan, etc. sont tristement d'actualité. Dans ces pays, on lutte pour sa survie et non pour une pension.

En Afrique, subsistent des conflits liés à la poursuite de la colonisation : le Sahara occidental, Ceuta et Melilla, et autres enclaves, qui montrent que la réalité des colonies n'est pas résolue.

La FSM a toujours défendu le droit à l'autodétermination des peuples.

Enfin, en Afrique, l'économie informelle, hors législation (sans aucune mesure de réglementation) est en fait la plus répandue. Toutes les personnes concernées par cette situation ne survivent (lorsqu'elles ne peuvent plus travailler en raison de l'âge ou de la maladie) que grâce au soutien de la famille.

Ici aussi, la différence entre le syndicalisme de classe et celui des réformistes a toujours été claire. Ces derniers considèrent (en toute obéissance aux dirigeants capitalistes qui financent le jaunisme syndical) que l'aide familiale est une meilleure solution que le droit à une pension, et ne font rien pour changer la situation. C'est ce qu'a déclaré publiquement au Sénégal, Mme Fatima, représentante de la CSI pour l'Afrique (qui de plus est déléguée à l'OIT pour tout le continent), lors d'un séminaire syndical (en 2015), lorsqu'elle a répondu à notre Secrétaire Général, le camarade

Quim Boix (qui réclamait des pensions décentes pour tous, vu la quantité de richesses existantes, bien qu'accaparées par les multinationales), qu'en Afrique la solidarité familiale c'était mieux que les pensions publiques.

Pays d'Asie qui continuent d'obéir au FMI.-

Ce sont des pays qui, depuis quelques années, fonctionnent de façon pseudo-indépendante des métropoles (et ce plus militairement qu'économiquement).

Les événements récents et d'actualité, la longue et dure guerre du Vietnam, ce qui se passe encore en Palestine, les interventions militaires en Afghanistan, en Irak, au Yémen et en Syrie, les tensions provoquées par l'impérialisme entre les différents peuples (les guerres entre l'Inde et le Pakistan, présentées comme des batailles religieuses, en sont un exemple clair), etc. nous montrent que la lutte est encore (dans ces pays) centrée sur le respect de leur indépendance et sur le fait d'éviter le pillage des richesses (y compris le patrimoine artistique et culturel que volent les armées d'invasion, sans se cacher quand elles le font).

L'existence de pensions est similaire à celle décrite pour les anciennes colonies africaines. Là encore, c'est le secteur des fonctionnaires qui en bénéficie le plus, et les travailleurs du secteur de l'économie informelle (les faux indépendants), représentant un pourcentage très élevé de la population active, restent à la charge de l'aide familiale en l'absence de contrats de travail légaux qui leur donnerait droit à une pension (aussi petite soit-elle). Dans ces pays aussi, le syndicalisme jaune aide le patronat et les gouvernements pro-capitalistes.

L'Inde se distingue par un important travail syndical, sur des positions de classe, mené par de fortes organisations de gauche (qui ont même été élues majoritairement pour gouverner des états comme le Kerala). La Lettre Ouverte de notre UIS, présentée internationalement en juin dernier à l'OIT et dans d'autres instances (ONU, UNESCO, etc.) montre que l'Inde est l'un des pays qui compte le plus grand nombre d'organisations de pensionnés et de retraités, actives et combatives.

Il y a d'autres pays en Asie qui, jusqu'à présent, n'ont pas pu adopter le type contributif des pensions en raison du mouvement syndical militant et des conditions politiques qui y prévalent. Par exemple, au Népal, en raison de la présence d'un fort mouvement syndical classiste et d'un fort contexte politique de gauche, les forces patronales internationales n'ont pas réussi jusqu'à présent l'introduction du système de pensions contributives dans ce pays. Des tentatives ont été faites, mais les forces de libéralisation n'ont pas pu faire beaucoup de progrès dans ce domaine. De même, le Sri Lanka n'a pas pu mettre en œuvre la privatisation des retraites en raison d'une résistance forte et militante du mouvement syndical. Le puissant mouvement syndical indien est également en mesure de protéger le système de retraites par répartition financé par l'État pour une grande majorité de retraités civils et militaires, soit plus de 20 millions de personnes, bien que les nouveaux arrivants dans le Secteur Gouvernemental et Public aient été soumis de force au "système de retraite contributif" vers 2003-2004. La lutte pour mettre fin au système de retraite contributif est forte en Inde et les luttes unies de la classe ouvrière menées par les Centrales Syndicales indiennes ont déjà

réussi à obtenir une pension familiale pour les familles des employés du Gouvernement sous le Système de Pensions contributives, même dans le cas d'un décès survenu en service et la gratuité de la sécurité sociale (DCRG) pour les employés du 'Système Contributif de Pensions'.

Pays de l'Europe capitaliste.-

La conquête du droit à une pension a varié, d'un pays à l'autre. Les différences proviennent de la date à laquelle fut remportée cette conquête ouvrière, et de la force du syndicat qui l'arracha.

Ce fut le résultat de luttes diverses toujours menées par le syndicalisme de classe.

Avant la Seconde Guerre Mondiale (essentiellement européenne, comme la Première) la classe ouvrière avait revendiqué les droits conquis par les travailleurs en URSS.

C'est précisément pour cette raison que la bourgeoisie européenne se servit de la guerre contre l'URSS pour réduire ses concessions faites à la lutte ouvrière.

C'est après la grande victoire contre le nazisme, lorsque les conquêtes imposées par le syndicalisme de classe se sont étendues, que furent intégrées les revendications déjà obtenues par la classe ouvrière des Pays qui instaurent le Socialisme.

Ce fut cette même FSM qui, depuis sa fondation en 1945, contribua à étendre les conquêtes d'un pays à l'autre.

Le syndicalisme de classe a toujours eu cette bonne pratique qui consiste à revendiquer les mêmes victoires que celles déjà obtenues par les travailleurs des pays voisins.

C'est ce qui s'est produit, à partir du milieu du XXe siècle, lorsque les salariés européens ont commencé à bénéficier de jours de congés, de lieux de détente, de la généralisation de la gratuité des soins de santé et d'éducation, etc.

C'est dans ce large "etc.", qui varie d'un pays à l'autre, qu'il faut inclure le droit aux pensions, qu'il s'agisse aussi bien des pensions de retraite que celles pour accidents du travail et maladies professionnelles.

Les dirigeants du Capitalisme ont donc concentré leurs efforts sur deux objectifs majeurs :

- A. Faire reculer l'avancée du Socialisme (via l'escalade de la course aux armements, et l'infiltration des directions des Partis Communistes dont Gorbatchev en fut le plus clair et plus grand exemple, ce que plus personne ne nie).
- B. Diviser et affaiblir le syndicalisme de classe.
- C. Dans les deux cas, il n'a ménagé ni son temps, ni ses efforts, ni son argent.

Ainsi, la CIA contribua, dès 1949, à la création de la CIOSL (Confédération Internationale des Organisations Syndicales Libres, qui de libres ne l'ont jamais été, car comme la CSI, qui lui a succédé, ils dépendent financièrement des subventions que leur accorde le grand capital).

La CIOSL s'est surtout développée dans les pays d'Europe du Nord et d'Europe Centrale, où les dirigeants ouvriers souhaitaient que perdure le colonialisme pour ramasser les quelques miettes que celui-ci leur accordait. C'est ainsi que furent obtenues certaines conquêtes sociales, dont la plupart ne résultait ni de grandes grèves, ni des suites d'une lutte claire contre le Capital, mais n'était que la reconnaissance de leur collaboration avec les grandes entreprises dans l'exploitation et le pillage des pays colonisés.

Le pire exemple en est celui de l'Afrique du Sud, dont la classe ouvrière ne reçut aucune aide solidaire des syndicats de ses métropoles, alors qu'elle en reçut d'autres pays, mais bien sûr, ce sont des syndicats étrangers sur des positions de classe claires et le mouvement progressiste international qui dénonçaient l'Apartheid qui lui apportèrent cette aide.

Tout ceci explique pourquoi il existe aujourd'hui, en Europe, cette grande diversité de situations en matière de pensions.

EN RÉSUMÉ, nous pouvons dire la même chose que ce que nous avons déjà dit pour l'Amérique du Nord et l'Australie :

Dans les pays capitalistes européens, les salariés sous contrat légal arrivent à la retraite avec 3 types de revenus :

- 1) Une pension publique de base, qui généralement ne permet pas d'avoir un niveau de vie décent.
- 2) Une pension complémentaire, issue de conventions (principalement dans les grandes entreprises), qui, lorsqu'elle existe, permet de vivre très modestement. Certains de ces Fonds de Pensions Privés, résultant de la négociation collective, ont fait faillite.
- 3) Les pensions individuelles par capitalisation que seuls perçoivent ceux qui, lorsqu'ils étaient actifs, gagnaient suffisamment d'argent pour pouvoir verser chaque mois une certaine somme à leur banque. Une partie importante de ces fonds a également fait faillite, et d'autres (pour la plupart, près de 80 %), au lieu de générer des gains, génèrent des pertes.

Mais en Europe, il existe aussi un pourcentage élevé de personnes qui atteignent l'âge de la retraite et n'ont pas le nombre d'années de cotisation (si elles travaillaient bien sûr) requis par la loi, de sorte qu'aucun droit à pension ne leur est reconnu (de façon injuste, comme si elles n'avaient jamais cotisé).

À cela il faut ajouter les nombreuses personnes qui ont toujours travaillé comme indépendants, ou carrément dans l'économie non légale (le travail au noir, comme on l'appelle). Elles se retrouvent toutes privées de droits à la retraite. Il convient d'y inclure également la plupart des travailleurs agricoles et domestiques.

En conclusion, nous devons faire état des nouvelles mesures que prépare l'Union Européenne au sujet des pensions :

Aujourd'hui, le Capitalisme mondial, aux ordres du FMI, veut privatiser, comme le fit Pinochet il y a 50 ans, tous les Fonds Publics de Pensions, pour les offrir aux banques privées. Voilà pourquoi l'Union Européenne a approuvé un règlement créant le PePP (Produit européen d'épargne-retraite individuelle), voté au Parlement Européen en catimini (à 8 heures du matin) le 4 avril 2019, (la

majorité des députés ont voté pour, démontrant ainsi qu'ils sont à la solde du Capitalisme). Ils l'appellent Plan de Pensions Individuelles, probablement parce que le mot "Privées" a perdu petit à petit de sa pertinence au fur et à mesure que la lutte du syndicalisme de classe démontrait qu'il s'agissait d'un véritable vol.

Avançant le faux argument ou prétextant que de cette façon, tout citoyen de l'UE pourra percevoir sa pension dans n'importe quel pays, en totalisant les cotisations versées dans chaque pays où il a travaillé.

Il est normal et correct que ce soit le cas (pour le très faible pourcentage de personnes travaillant dans différents pays), mais cela ne nécessite pas la privatisation des pensions.

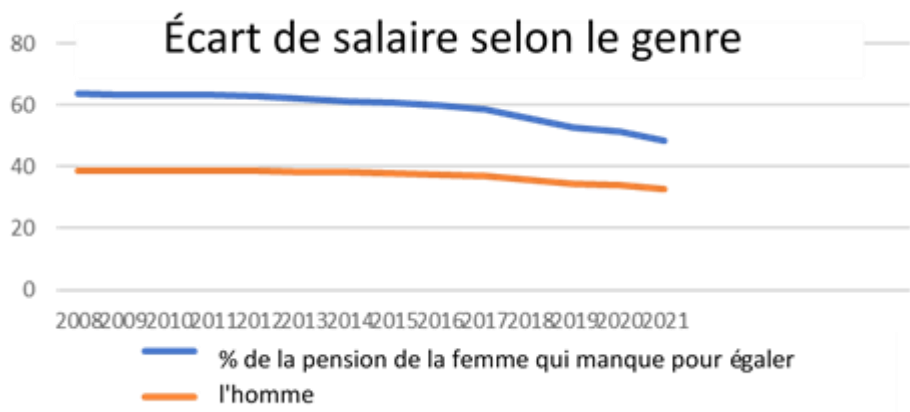
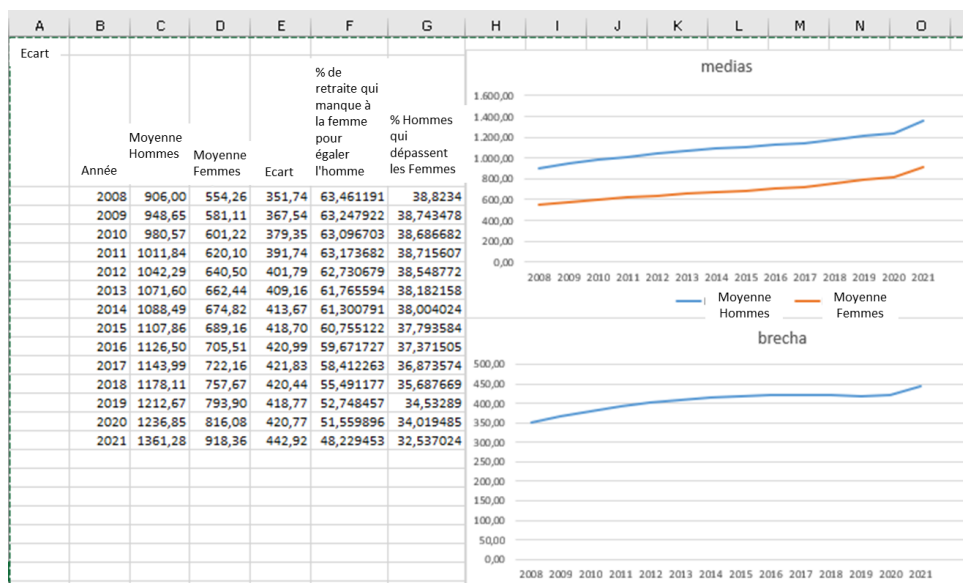
Le PePP, qui est dans sa phase de concrétisation, avec les Dispositions et Règlements correspondants (que l'UE rédige en silence, exécutant ce que les Banques Privées mondiales lui ordonnent de faire), prévoit que seules les grandes banques privées, établies dans tous les pays de l'UE, pourront gérer ces Fonds Privés, ou Individuels, de Pensions.

Si nous n'empêchons pas la mise en place de cette loi et son entrée en vigueur, alors à l'avenir, dans l'UE, il n'y aura plus que des pensions privées gérées par les grandes banques européennes.

Seuls, notre UIS, les syndicats de classe, et les plates-formes unitaires de pensionnés (comme l'espagnole COESPE), ont dénoncé ce fait, et ce, dans le silence le plus total du syndicalisme jaune et de conciliation de classe de la CES.

Un exemple : l'Espagne:

<1985	Réforme 1985	Réforme 1997	Réformes 2011 - 2013
Age de la retraite: 65 ans	Age de la retraite: 65 ans	Age de la retraite: 65 ans	Age de la retraite: 67 ans
Période de calcul: 2 ans	Période de calcul: 8 ans	Période de calcul: 15 ans	Période de calcul: 25 ans
Cotisation – 10 ans Pension: 100%	Cotisation – 15 ans Pension: 100%	Cotisation – 35 ans Pension: 100%	Cotisation – 37 ans Pension: 100%
Revalorisation selon l'inflation : Non	Revalorisation selon l'inflation : Partielle	Revalorisation selon l'inflation : Oui	Revalorisation selon l'inflation : Non



La dépense en retraites augmentera, mais la productivité, proportionnellement, augmentera beaucoup plus Période de calcul

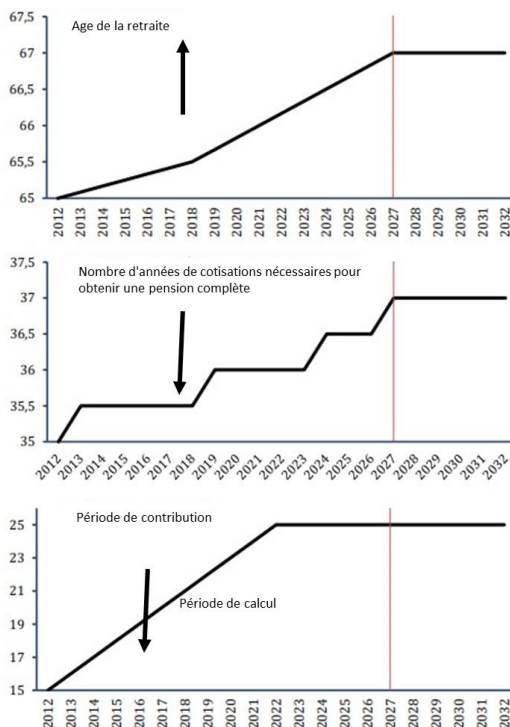
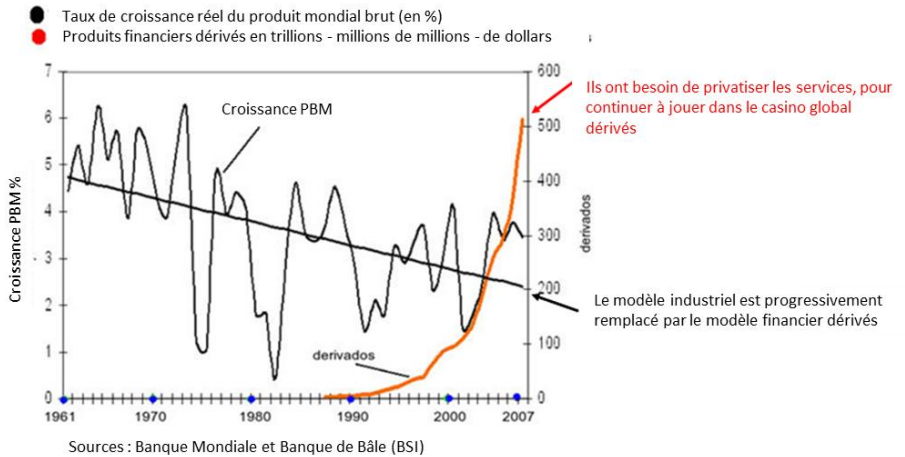


Tableau IV. PIB par personne si on dépense le 18 % du PIB en pensions

	2013	2060
A PIB (millions d'euros)	1.029.279	1.978.413
B Poblacion totale (millions)	46,6	46,1
C Poblacion > 65 ans (millions)	8,34	13,83
D Poblacion < 65 ans (millions)	38,3	32,3
E Pourcentage du PIB destiné au paiement des pensions	11,8	18,0
F PIB destiné au paiement des pensions (millions d'euros)	121.455	356.114
G Di4erence A – F	907.824	1.622.299
H PIB par personne < 65 ans (G/D) en euros	23.728	50.273
Source : notre elabora*on sur la base de EUROPEAN COMMISSION 2015, Op. Cit.		

Bien que le taux de production industrielle diminue en faveur du taux de production financière



Pays Arabes.-

Leur situation, d'après les quelques données dont nous disposons, se situe quelque part entre celle des Pays Capitalistes et celle des Pays qui ne sont pas soumis au FMI.

Une grande partie des Pays Arabes, lorsqu'ils ont conquis leur indépendance vis-à-vis des métropoles, ont suivi les enseignements des anciens pays socialistes et appliqué des politiques de protection sociale similaires.

Les guerres, qu'il s'agisse aussi bien d'agressions impérialistes, qu'économiques ou commerciales (qu'ils continuent de subir dans la plupart des cas), ont affecté les capacités de leurs États respectifs à se conformer à ce qui est spécifié dans leurs lois.

Lors de la Deuxième Conférence des Organisations de Pensionnés et Retraités de ces pays (prévue pour 2022), nous compléterons ces informations (que nous avons commencé à recueillir lors de la Première Conférence qui s'est tenue avec succès en Tunisie, en novembre 2017).

Un exemple : l'Algérie

En Algérie, il n'y a pas de différence de salaire entre hommes et femmes, mais beaucoup d'entre elles sont femmes au foyer ou travaillent dans le service domestique jusqu'à 65 ou 70 ans, mais n'étant pas déclarées elles n'ont droit à aucune pension. En Algérie, il est plus facile de travailler de

manière informelle que de travailler avec un contrat légal - En Algérie, nous avons beaucoup de jeunes, beaucoup de diplômés, de moins de 30 ans, qui ne trouvent pas de travail formel, ils trouvent seulement du travail comme vendeurs etc. mais toujours au noir et généralement avec beaucoup de problèmes.

Les salaires en Algérie ne sont pas suffisants pour une vie digne et la vie quotidienne de la population est de plus en plus chère, même pour la classe moyenne, nous avons du mal à faire face au coût élevé de la vie en Algérie. Le président algérien dit qu'il va augmenter le salaire actuel, mais celui des retraités n'augmentera pas. Ils doivent continuer à travailler pour subvenir à leurs besoins. Il y a des retraités qui touchent l'équivalent de 80 € par mois. Le salaire minimum en Algérie est de 80 € par mois. En raison du coût élevé de la vie dans notre pays, cela signifie que nous pouvons à peine passer une semaine avec 80 €.

Mais en Algérie, il existe en parallèle autre chose, consécutif à notre éducation, on garde nos parents jusqu'à leur mort. Il est vrai que nous pouvons prendre la maison de notre père, celle de notre mère, mais nous gardons nos parents avec nous, parce que pour nous les parents sont très importants. En Algérie, les personnes âgées sont très respectées.

Et lorsque nous travaillons au noir, nous ne pouvons pas bénéficier d'un traitement médical gratuit. Si nous n'avons pas d'emploi formel, nous ne sommes pas déclarés à la sécurité sociale, nous n'avons pas droit à une assistance médicale.... Cela touche surtout la génération des 25-30 ans qui ne trouve pas de travail. Les deux années de protestation n'ont servi à rien, nous sommes dans la rue depuis deux ans et il n'y a aucun résultat. Il y a donc une répression sociale et politique, et même si nous n'avons pas le problème de l'écart salarial entre hommes et femmes et que nous nous considérons comme plus ou moins égaux, il n'y a pas assez de travail formel ni assez de salaire. De nombreuses vieilles femmes travaillent beaucoup. Je les vois septuagénaires et travailler dans le service domestique sans être déclarés, sans droit à une pension, elles sont obligées de travailler. Moi, je les vois faire le ménage parce qu'elles n'ont pas le choix, elles ne peuvent pas s'arrêter de travailler et ne peuvent pas prendre leur retraite. C'est ainsi. Il n'y a pas d'allocation chômage en Algérie, il n'y a pas de pension de vieillesse pour une grande majorité. Je pourrais continuer, mais je préfère m'arrêter là. (Madame Lafi, Conférence 4 oct, Comité mondial du SPM de l'UIS des P&R de la FS)

RÉSUMÉ DE LA RÉALITÉ MONDIALE expliquée ci-dessus :

Pour résumer, sachant qu'il existe des modalités différentes dans chaque pays, dans les pays non soumis au FMI, les pensions n'existent que sous la forme de pensions publiques garantissant un revenu suffisant pour mener une vie décente (comme cela se faisait en URSS et dans les pays revenus au Capitalisme).

Que se passe-t-il dans les pays Capitalistes ?
Il y a de l'argent

Il existe, pour simplifier, 3 grands types de pensions de retraite :

- A) Les pensions publiques sont alimentées par les cotisations des travailleurs durant leur vie active, celles des employeurs et parfois de l'État. Les pourcentages de ces contributions varient d'un pays à l'autre. Il s'agit de pensions solidaires qui sont perçues quand les conditions requises sont réunies et en partie seulement selon les apports individuels.
- B) Les pensions d'entreprise, comme la complémentaire de Telefónica-Movistar mentionnée plus tôt. Dans ce cas, seuls les salariés et les employeurs cotisent. Il est démontré que cela représente une excellente affaire pour les entreprises. En revanche, un grand nombre d'entre elles ont fait faillite, laissant des millions de travailleurs sans aucune rémunération complémentaire.
- C) Les pensions privées, constituées des seuls apports individuels du travailleur. En réalité, il s'agit simplement d'épargne personnelle. La plupart d'entre elles relèvent du vol. À titre d'exemple, selon l'économiste Miren Etxezarreta, sur les plus de 300 types de plans d'épargne existants en Espagne, seule une demi-douzaine est rentable pour les détenteurs d'épargne individuelle ; une trentaine ne gagne ni ne perd d'argent ; mais la grande majorité restante est déficitaire, ce qui signifie que le travailleur a enrichi la banque et dispose de moins d'argent que s'il l'avait gardé chez lui.

L'ACTION SYNDICALE AUJOURD'HUI DANS LE DOMAINE DES PENSIONS

Historique

La réalité de la lutte pour les pensions (toutes celles nécessaires et possibles : retraite, accident, maladie et autres) ne remonte pas au-delà des 200 ans mentionnés ci-dessus, et elles ne se sont généralisées que depuis environ 50 à 80 ans.

Les syndicats sont nés pour résoudre, tout d'abord, les problèmes des actifs.

Au fur et à mesure que les syndicats se renforçaient (faisant en sorte que leurs dirigeants ne soient pas assassinés, comme c'est encore le cas en Colombie et ailleurs), ils ne se préoccupaient pas seulement des revendications les plus urgentes et immédiates, mais réclamaient aussi des droits supplémentaires, comme les vacances, la santé et l'éducation, publiques et gratuites, etc. Cet "etc." incluait les pensions.

La vérité est qu'aujourd'hui, les syndicats s'impliquent moins qu'il ne le faudrait dans les négociations qui fixent les lois sur la Protection Sociale (il existe peu de pays, comme l'Uruguay, ou le Burkina Faso, où les représentants des travailleurs contrôlent les budgets des pensions).

Selon le type de syndicats, leur intervention est soit une victoire pour les travailleurs (s'agissant de syndicats de classe), soit une nouvelle trahison des droits de la classe ouvrière (s'agissant de syndicats jaunes ou de pacte social).

Actualité

Sur la question des pensions, nous présentons encore de grandes insuffisances dans notre travail syndical.

Peu de syndicats (y compris de classe) consacrent du temps et des moyens à ce volet de la lutte syndicale.

De plus, il arrive même que, de par les lois bourgeoises, il soit difficile pour les retraités de s'organiser dans les syndicats ou simplement d'en créer (l'interdiction d'en créer existe encore dans de nombreux pays dont nous ne donnons que deux exemples : l'Espagne et l'Algérie).

Ce ne sont pas tous les syndicats (au sein ou hors de la FSM) qui ont une organisation pour leurs retraités.

Il arrive, trop souvent, que les retraités aillent au syndicat pour aider à n'importe quelle tâche militante, mais qu'ils ne discutent pas de leurs propres problèmes et ne s'organisent pas pour défendre leurs droits.

C'est aux directions collectives des syndicats de pousser les retraités et les pensionnés à s'organiser et lutter, aux côtés de leur classe et avec le soutien des actifs.

La spécificité de la législation de chaque pays, mentionnée ci-dessus, et le manque de préoccupation des syndicalistes en général pour la question des pensions, font qu'aujourd'hui, en plus des organisations de pensionnés liées aux syndicats de classe, il existe de nombreuses organisations qui travaillent pour les droits des retraités.

Ces dernières, parfois simplement des associations de retraités, en accord avec la législation générale de leur pays respectif, sont (trop souvent) peu enclines à participer à l'activité syndicale.

Grave erreur, entretenue par notre ennemi de classe, qui trouve un écho chez les retraités, sincères voyant que les directions syndicales ne veulent généralement pas les écouter.

Il y a des exemples, comme en Colombie, où la majorité des organisations de pensionnés (plus d'un millier) sont des organisations nées dans les grandes entreprises, car c'est le fonds créé au niveau de l'entreprise qui garantit la perception d'un complément important de la pension publique.

Il y a des exemples, comme en Colombie, où la majorité des organisations de retraités (plus d'un millier) sont des organisations nées dans les grandes entreprises, étant donné que c'est le fonds créé au niveau de l'entreprise qui garantit la perception d'un complément important de la pension publique.

SITUATION DANS CHAQUE ZONE DE LA PLANÈTE

En Europe

Il existe des organisations de retraités très anciennes, comme celle liée au PAME en Grèce, fondée il y a plus de 70 ans et dont le 23e congrès s'est tenu en 2021, et d'autres très récentes, comme celle de l'USB en Italie, créée en 2017.

Regardons par pays :

Allemagne.- Le syndicalisme dans ce pays est principalement lié à la CES-CSI. Il existe des associations de pensionnés dans certaines grandes villes, comme Munich, mais elles ne réalisent pas de travail global en tant que pays. Les sociaux-démocrates sont à leur tête.

Autriche.- Le Bloc des Gauches du Syndicat d'Autriche, seul collectif syndical lié à la FSM, a sa propre organisation de Pensionnés.

Chypre.- Le syndicat PEO, affilié à la FSM, dispose d'une organisation de Pensionnés importante, active et combative.

Danemark.- Il existe des structures de Pensionnés dans certains syndicats (par exemple dans le secteur de la construction) qui collaborent avec la FSM, même si leur organisation syndicale est affiliée à la CES.

État espagnol.- En 2010, le syndicalisme de classe entreprend d'organiser les retraités au sein de la CSU des P&R, et qui, à ce titre, participe au 16e Congrès de la FSM et propose la création de l'UIS des Pensionnés. En 2013, en Catalogne, les Pensionnés commencent à s'organiser dans ce qu'on appelle les Mareas, en dehors des syndicats historiques (CCOO et UGT), étant donné qu'en 2011, ces derniers avaient signé avec le PSOE un Pacte Social félon qui repoussait à 67 ans l'âge de départ en retraite et réduisait de 30% le montant perçu comme pension initiale. Ce mouvement s'est étendu à tout l'État et, en septembre 2016, se crée la COESPE en tant que plateforme unitaire (aujourd'hui scindée en deux) à laquelle participent les syndicats affiliés à la FSM. Le 16 octobre 2019, la COESPE réussit à faire venir plus de 60 000 retraités à Madrid pour manifester devant le Parlement d'État. Aujourd'hui la lutte des retraités est organisée dans plus de 300 localités de toutes les régions Autonomes de l'état espagnol, notamment en Galice, aux Canaries, au Pays basque et en Catalogne. Les syndicats jaunes et traîtres à la classe ouvrière (CCOO et UGT) ont une nouvelle fois signé (juin 2021) un nouveau recul des droits des retraités.

En Amérique

Selon le rapport de l'OIT, qui a pris en compte les données de 2020 ou les plus récentes dans chaque cas, 64,3 pour cent des citoyens des Amériques ont reçu au moins une certaine protection l'année dernière.

Argentine. Il existe plusieurs organisations de retraités, notamment celles affiliées à la FSM, dont celle qui descend dans la rue chaque semaine depuis plus de 20 ans.

Longue histoire de lutte de la classe ouvrière pour un système de retraite public, par répartition, assisté et intergénérationnel. En 1904, la première caisse de pensions pour les fonctionnaires. Elle se poursuit par la création de Caisses de pension pour les travailleurs de l'État, du commerce, de l'industrie et des branches d'activité. Avec les vicissitudes de la lutte des classes, les gouvernements démocratiques bourgeois et les dictatures militaires, la privatisation du système de retraite avec la loi créant l'AFJP dans les années 1990 et la nationalisation ultérieure avec la gestion et l'administration totale des fonds de pension par l'État bourgeois, ont conduit à la situation actuelle.

Plus de la moitié des retraités et pensionnés perçoivent une prestation de retraite minimale qui ne couvre qu'un tiers des besoins fondamentaux d'une personne âgée, soit plus de 70 % du total n'est pas couvert pas. Sous-financement du système de retraite en raison du chômage total et partiel, du travail non déclaré, de l'informalité du travail, de la précarité, des bas salaires, de la réduction et de la suppression des cotisations patronales et étatiques et de l'utilisation des fonds de pension à d'autres fins sans rapport avec leur origine et leur destination.

Notre lutte des 20 dernières années, tous les 1562 mercredis devant le Congrès national, et dans le pays, porte sur 5 (cinq) points qui, en résumé, établissent que la prestation minimale de retraite doit couvrir le panier de base d'une personne âgée ; que le taux de remplacement du salaire doit être de 82% et mobile en fonction des augmentations de salaire dans la même catégorie ; que les caisses de pension et l'Institut national de sécurité sociale (INSSJYP), l'œuvre sociale de plus de 5 millions de membres, doivent être gérés et administrés par des représentants des travailleurs actifs et retraités avec la participation de l'Etat; et que des logements soient fournis à titre de prêt pour les retraités en situation d'urgence. Ces cinq points sont contenus dans trois projets de loi élaborés par un groupe d'organisations syndicales et de retraités : Nouvelle loi sur la Prévision sociale. Loi de Normalisation de l'I.N.S.S.J., mettant fin à l'intervention des pouvoirs exécutifs du moment, et Loi de logement en prêt pour les retraités et pensionnés, que nous présenterons à nouveau avec la mobilisation et des centaines de milliers de signatures d'appuis de la classe ouvrière et des secteurs populaires.

Paraguay. Il existe une importante organisation de retraités et de pensionnés, qui ont mené de grandes mobilisations pour faire valoir leurs droits.

Chili. Ils dénoncent depuis des années la privatisation des retraites (AFP) que Pinochet a réalisée avec le soutien du syndicalisme jaune de la CIOSL (aujourd'hui CSI).

Brésil. Il y a les plus grandes organisations de P&R d'Amérique, affiliées et amies des syndicats affiliés à la FSM.

Colombie : Selon des informations non officielles, il y a environ deux millions et demi de retraités et de pensionnés en Colombie sur un total de plus de cinq millions de personnes âgées de plus de 65 ans ; parmi ces retraités, plus de 90 % sont affiliés à des régimes publics et moins de 10 % à des fonds de pension privés ; cependant, près de 70 % des travailleurs actifs cotisent à des fonds privés, avec

le facteur aggravant que le gouvernement a l'intention de renforcer davantage les fonds privés. Les retraités et les pensionnés, selon les données du Ministère du travail, sont affiliés à plus de 1.200 organisations de base et à deux confédérations de retraités ; le gouvernement souhaite toujours promouvoir une réforme des retraites visant à relever l'âge et à restreindre les avantages dont bénéficient encore les retraités.

Équateur. L'Institut Equatorien de Sécurité Sociale, IESS, est la plus grande institution nationale de sécurité sociale en Équateur, aux côtés de l'Institut de Sécurité des Forces Armées, ISSFA, et de l'Institut de Sécurité Sociale de la Police Nationale, ISSPOL.

En décembre 2020, l'IESS comptait 447 824 retraités, avec des pensions allant de 50 % à 550 % du salaire de base unifié, c'est-à-dire entre 200 et 2 200 dollars. Soixante-dix pour cent de la population équatorienne économiquement active n'a pas d'emploi formel et est donc exclue des possibilités de retraite.

Le Syndicat national des Educateurs a organisé les enseignants retraités et s'est identifié à l'organisation politique Parti communiste marxiste-léniniste, qui est apparu comme une division du Parti communiste de l'Équateur en 1964. D'autres secteurs du travail ont leurs propres organisations de retraités, mais généralement sous forme de groupes isolés les uns des autres, les retraités des travaux publics, les retraités du secteur de la santé, etc. avec diverses identités idéologiques, une Confédération nationale des retraités et pensionnés de Montepío del Ecuador, identifiée au corréisme et à la mal nommée Révolution citoyenne, qui est restée au service de Rafael Correa, bien que ce soit le gouvernement qui ait causé le plus de dommages aux retraités et pensionnés. D'autre part, il existe un certain nombre de petites organisations de retraités, qui, dans leur vie active, appartenaient à la Confédération des travailleurs de l'Équateur, la CTE, qui n'ont pas encore réussi à tenir le congrès pour former une organisation nationale, ce qui est une demande urgente depuis des années. Cette organisation serait le futur membre de l'UIS des P&R de la FSM.

Pérou. Il existe une organisation importante et très active, CENAJUPE, affiliée à l'UIT de la FSM, présidée par le camarade Oscar Alarcón Delgado.

Venezuela. Il existe plusieurs organisations de cadres, affiliées à la FSM, qui sont très critiques à l'égard du gouvernement Maduro en raison de la réalité de la misère des pensions qu'elles perçoivent.

FACE À CETTE RÉALITÉ TRÈS DIVERSE ET COMPLEXE, NOUS FAISONS LES REMARQUES SUIVANTES PROPOSITIONS

- 1) Compléter, corriger et améliorer ce document avec les contributions des syndicats de la FSM, car pour le moment, le Comité Technique et de Recherche de notre UIS n'a pas été en mesure de rassembler plus d'informations.
- 2) Encourager tous les syndicats affiliés et amis de la FSM à organiser leurs pensionnés.
- 3) Prendre contact avec les organisations de pensionnés existantes, qui partagent notre analyse de la lutte des classes, afin de les faire rejoindre notre UIS.

- 4) Nommer dans toutes les organisations syndicales une personne qui fera le lien avec notre UIS, comme le demande le Secrétaire Général de la FSM, dans la lettre cosignée, le 27 octobre 2020, avec les camarades Président et Secrétaire Général de notre UIS (voir ver [El Secretariado de la FSM sobre la campaña UIS Pensionistas y Jubilados | Pensionistas.info](#)).
- 5) Assurer, dans la mesure du possible, la présence d'au moins une personne, en tant que travailleur actif, aux réunions IMPORTANTES des retraités. Et à l'inverse, inviter un retraité à assister aux réunions IMPORTANTES des actifs. Lors de ces réunions, les présents pourront toujours prendre la parole, mais évidemment ne pourront pas voter.
- 6) Revendiquer auprès de l'OIT et des gouvernements en général que le paiement de la pension d'une personne ne saurait être annulé au motif qu'elle ne réside pas dans le pays qui est tenu de la lui verser.
- 7) Exiger que les cotisations (pour leur future pension) payées par une personne pendant sa vie active soient transférées dans le pays où elle va vivre, si pour quelque raison que ce soit elle change de pays de résidence. De cette manière, personne ne perdrait le bénéfice de ce qu'elle a cotisé, comme il en va aujourd'hui dans la plupart des cas.
- 8) Recueillir des signatures de soutien à la Lettre Ouverte (que l'on peut lire sur : [CARTA ABIERTA EN DEFENSA DE LA VIDA-ESP-primera lista pública.pdf \(pensionistas.info\)](#) selon la recommandation du Secrétariat de la FSM en date du 1^{er} avril 2021 ([El Secretariado de la FSM sobre la campaña UIS Pensionistas y Jubilados | Pensionistas.info](#))).

CONCLUSIONS

Pour conclure, nous pouvons dire que la question des pensions est à la **fois une question très importante pour la classe ouvrière** mais en même temps **transversale pour la FSM**, puisqu'elle concerne tous les syndicats qui y sont affiliés, et toutes les UIS qui la composent.

Il s'agit bien d'un sujet sur lequel nous pouvons et devons échanger davantage d'expériences de lutte au sein des organisations de la FSM.

Nous sommes certains que ce document nous aidera en cela.

L'UIS des Pensionnés n'a pas plus d'autorité que quiconque en la matière, mais simplement, elle compte dans ses rangs des personnes qui vivent déjà d'une pension, et à ce titre peuvent apporter toute leur expérience.

Tout commentaire ou contribution que feraient une UIS ou un syndicat affilié à la FSM seront les bienvenus.

Pour terminer, nous demandons une nouvelle fois que le plus grand nombre possible d'organisations syndicales (y compris les UIS) signent la lettre ci-jointe (voir [CARTA ABIERTA EN DEFENSA DE LA VIDA-ESP-primera lista pública.pdf \(pensionistas.info\)](#)) et le transmette à notre UIS.

Nous accueillerons également avec grand intérêt les signatures de toute organisation politique ou

sociale qui le souhaiterait, car le problème des pensions concerne tous les êtres humains. Nous avons déjà présenté cette Lettre Ouverte aux instances de l'OIT, de l'ONU, de l'UNESCO ainsi qu'à toutes les organisations internationales que nous jugeons opportunes.

Que les lecteurs de ce document reçoivent un salut syndical classiste et internationaliste de la part de l'UIS (Union Internationale des Syndicats) des Pensionnés et Retraités (P&R) de la FSM.

Approuvé collectivement en septembre 2021.

Notions.-

1. Pension.- Somme d'argent perçue (sur la base de motifs ordinaires) sans travailler, mais en fonction du travail effectué précédemment.
2. Retraite.- Passage de la vie active à la cessation d'activité professionnelle
3. Retraite progressive.- Quand elle est partagée avec une activité professionnelle RÉMUNÉRÉE.
4. Pensions autres que celles de retraite. - Elles sont perçues pour des raisons autres que l'âge : accident du travail, maladie professionnelle, etc.

NOTE 1.-

Dans l'article 25 alinéa 1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, il est dit :

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

LETTRE OUVERTE POUR LA DÉFENSE D'UNE VIE LONGUE ET DIGNE POUR LES PENSIONNÉS ET RETRAITÉS, SOUTENUE PAR LES ORGANISATIONS SIGNATAIRES

L'Union Internationale des Syndicats (UIS) de Pensionnés et Retraités (P&R), de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM), a accepté chaque année, et ce depuis sa création en 2014, l'invitation de l'OIT à son Assemblée, et s'y est présentée afin d'exposer et revendiquer mondialement nos exigences pour l'obtention de meilleures conditions de vie pour les personnes, dans les pays n'ayant pas encore opté pour la construction du Socialisme, dont la vie professionnelle a profité au capital.

De même, nous sommes, de plus en plus et régulièrement, présents dans les rues du monde entier, lors des rassemblements, des manifestations, des contestations et actions diverses, aux côtés des ouvrières et ouvriers, des actifs femmes et hommes, portant auprès de nos gouvernements respectifs les mêmes revendications, et subissant très souvent répression et violence, infligées par la force publique. C'est pour la défense de revendications relevant simplement des droits de

l'homme, pour les personnes comme nous qui avons créé la richesse et toutes les œuvres existant sur la planète Terre, pour les personnes comme nous qui avons créé la richesse et toutes les œuvres existant sur la planète Terre.

Nous disons qu'il s'agit de la revendication, de la demande et de l'exigence de droits fondamentaux, parce que tout ce que nous demandons, c'est l'essentiel pour tout être humain : logement habitable, eau potable, santé, loisirs, transport de proximité, culture, nourriture saine et suffisante. En plus de ces revendications, nous demandons que l'État paie les cotisations de Sécurité Sociale de toute personne que l'État capitaliste prive de la possibilité d'avoir un travail lui permettant de vivre dignement en tant qu'être humain.

C'est ce que nous demandons et exigeons, parce qu'il est juste et logique pour toute organisation de donner la priorité au bien-être des personnes. Comme le prévoit l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, au paragraphe 1 : *"Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté."*

Ces droits devraient être inscrits dans toutes les Constitutions (ou Magna Carta) de tous les pays de la planète, afin d'être réalisés en priorité. Il y aurait suffisamment d'argent pour cela si l'on cessait de dépenser les sommes que l'Impérialisme (sur ordre des dirigeants du Capitalisme destructeur) consacre aux armes et aux guerres.

Ainsi, il s'avère que nous n'exigeons que les droits humains fondamentaux et que nous continuerons de les exiger de chaque gouvernement, institution et pouvoir qui, en tant que tels, devraient être tenus de les respecter.

C'est et ce sera, aussi longtemps qu'il le faudra, notre lutte sans relâche pour notre slogan mondial : "LONGUE ET DIGNE VIE POUR LES PENSIONNÉS ET RETRAITÉS "

LES ORGANISATIONS SYNDICALES, POLITIQUES ET SOCIALES SUIVANTES (regroupées par continents et pays) SOUTIENNENT CETTE LETTRE :

	Nombre d'organisations
Organisations internationales	2
Afrique	35
Amérique	157
Asiatique	75
Europe	152
Pays arabes	7
Pays revenus au capitalisme	29
TOTAL ORGANISATIONS	427
